

# HYGIÈNE

Pour savoir exactement quels EPI porter, consulter l'étiquette de chaque produit phyto, qui précise les EPI requis dans un tableau (généralement à l'intérieur du livret de l'étiquette).



## LA PROTECTION INDIVIDUELLE

### COMMENT PROTÉGER SON CORPS



#### Pour les phases de préparation, mélange et nettoyage :

- Porter un EPI vestimentaire<sup>1</sup>, couvrant bras et jambes, dédié aux traitements phytos, complété par une blouse ou un tablier à manches longues de type 3 ou PB32 ;
- Ou une combinaison de type 3 ou 42

#### Pour la phase d'application :

- Porter un EPI vestimentaire dédié aux traitements phytos<sup>1</sup> si l'application est prévue :

- En tracteur avec cabine fermée ;
- En tracteur sans cabine avec une pulvérisation vers le bas ;
- Avec une lance pour les cultures basses, sans contact intense avec la végétation.

- Porter une combinaison type 4, avec capuche, si l'application est prévue :

- Avec un tracteur sans cabine avec une pulvérisation vers le haut ;
- Avec une lance, pour les cultures hautes (supérieures à 50 cm), sans contact intense avec la végétation ;
- Avec un pulvérisateur à dos pour les traitements herbicides incluant l'épamprage, les traitements fongicides et insecticides, sans contact intense avec la végétation.

- Porter une combinaison type 3, avec capuche<sup>2</sup>, si l'application est prévue avec une lance, un pulvérisateur à dos, sur cultures hautes et basses, avec contact intense avec la végétation.

<sup>(1)</sup> Conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

<sup>(2)</sup> Évalué selon la norme EN 14605+A1 : 2009 et conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

Les EPI préconisés pour la protection du corps doivent permettre d'éviter au maximum les étapes successives d'habillage/déshabillage, sources potentielles de contamination. Pour l'EPI vestimentaire notamment (dédié uniquement aux travaux phytos), le principe est qu'il soit porté du début à la fin du chantier phyto. Il n'y a que les accessoires EPI (gants, tablier, lunettes...) qui sont ajoutés ou retirés selon les phases de travail.

# HYGIÈNE



## COMMENT PROTÉGER SES MAINS



(3) Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/ A1 + NF EN 16523-1+A1 (type A) et conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

(4) Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/ A1 + NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

### Porter des gants en nitrile réutilisables<sup>1</sup> pendant :

- Pendant les phases de préparation, mélange et nettoyage ;
- La phase d'application avec une lance ou avec un pulvérisateur à dos.

### Porter des gants en nitrile à usage unique<sup>2</sup> :

- Pendant la phase d'application avec un tracteur sans cabine ;
- Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation avec un tracteur avec cabine. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

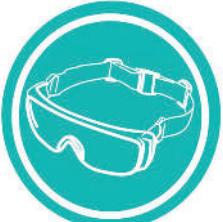
## COMMENT PROTÉGER SES PIEDS



Pour une application manuelle en plein champ ou sous serre, porter des bottes normées EN 13 832-3: 2006 et conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

Dans tous les autres cas, portez à minima des chaussures fermées.

## COMMENT PROTÉGER SES YEUX



### Porter des lunettes ou un écran facial<sup>1</sup>, pendant les phases de préparation, mélange et remplissage pour :

- Tous les produits classés H300, H301, H310 et H311 (R23 à R28, R33, R39/23 à 28, R48/23 à 25 et R43/T+, très toxique et T, toxique), H314 (C, corrosif), H317 (R43, sensibilisants cutanés), H318 (R41, risque de lésions oculaires graves) et H 319 (R38, irritation oculaire)
- Toutes les poudres mouillables (WP)
- Mais plus largement, le port de lunettes ou un écran facial, est généralement recommandé, quel que soit le produit utilisé, pendant les phases de préparation, mélange et remplissage.

# HYGIÈNE



## COMMENT PROTÉGER SES VOIES RESPIRATOIRE



### Porter des gants en nitrile réutilisables<sup>1</sup> pendant :

Porter une protection respiratoire (masque ou demi-masque)<sup>1</sup>, pendant les phases de préparation, mélange et remplissage :

- Quand le produit phyto est utilisé sous forme de poudre (WP)
- Quand l'un de ses co-formulants, à l'exception de l'eau, est volatil (pression de vapeur > 5 Pa à 20 °C)
- Quand le produit est classé H335 (peut irriter les voies respiratoires), H336 (peut provoquer la somnolence ou vertiges), H330 (mortel par inhalation), H331 (toxique par inhalation).

Pour savoir exactement quels EPI porter, consulter l'étiquette du produit phyto qui précise les EPI requis dans un tableau (généralement à l'intérieur du livret de l'étiquette).

### Pour la protection respiratoire, il faut se reporter à la ligne dédiée, comportant le pictogramme :

Choix du type de filtre pour la protection respiratoire :

- Il est recommandé d'utiliser un filtre de type A2P3.
- Le filtre anti-gaz qualité (A1 ou) A2 est adapté aux produits phyto.
- Le filtre à particules qualité P3 est certifié anti-aérosols (au moins 99,9% des particules).

<sup>(1)</sup> Évalué selon la norme EN 140 :1998, équipé d'un filtre P3 évalué selon la norme EN 143 : 2006 ou A2P3 évalué selon la norme EN 14387 : 2008 et conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N° 2016/425 et les articles L.4321-1 et suivants du code du travail.